



wallonie design

FOCUS

// Décembre 2015

PICARRE, LA PI ET L'INFORMATION BREVET

*Au travers du projet **pipole**, Picarré apporte aux PME, designers, porteurs de projet et chercheurs un support de type sensibilisation et accompagnement sous la forme d'une aide à la formulation des besoins en Propriété Intellectuelle (PI). Ces prestations sont subventionnées et accessibles dans toute la Wallonie.*



Créé à l'initiative de la Wallonie, de l'UWE et des universités francophones, Picarré (www.picarre.be) est depuis 2009 l'opérateur wallon pour la Propriété Intellectuelle (PI) et un acteur spécialisé en information brevet. L'équipe des conseillers en PI de Picarré est composée d'ingénieurs, de docteurs en sciences et d'une juriste qui ont été spécialement formés à la PI.



Comme opérateur wallon de la PI, Picarré porte le projet **pipole** (www.pipole.be) qui bénéficie du financement conjoint du Fonds Social Européen (FSE) et de la Wallonie pour la mise en œuvre d'actions de soutien à l'innovation et à la créativité. Ces actions subventionnées s'inscrivent dans le portefeuille de projets coordonné par l'Agence pour l'Entreprise & l'Innovation (AEI), dont le projet **pipole**.

Le projet **pipole** a pour objet d'aider à formuler les besoins en PI (« à quoi dois-je être attentif quand je crée un design pour une entreprise », « comment protéger et valoriser mes créations », etc.) et à les traduire en actions concrètes à mener par exemple avec l'aide de mandataires en marque, dessin et modèle ou en brevet.



Le projet **pipole** s'adresse aux entreprises (TPE, PME), aux acteurs de la recherche (universités, hautes écoles et centres de recherche), aux porteurs de projet engagés dans une démarche entrepreneuriale en Wallonie ainsi qu'à tous les acteurs wallons d'accompagnement et de promotion ayant des besoins en matière:

- d'information de base sur la PI ;
- d'accompagnement de premier niveau en PI ;
- de méthodologie pour aider à intégrer et à structurer la PI dans une démarche entrepreneuriale

Le projet s'articule autour de 3 axes : la sensibilisation, l'accompagnement et l'information PI.

SENSIBILISATION

Au travers d'actions de type cycles de sensibilisation, séminaires thématiques, ateliers, les conseillers de Picarré fournissent des informations de base concernant la PI et ses différents droits (brevet, marque, dessin & modèle, droit d'auteur, etc.) vus sous l'angle de l'obtention, la valorisation et le respect de ces droits.

ACCOMPAGNEMENT

Au travers de rendez-vous personnalisés et délocalisés dans toute la Wallonie, les conseillers de Picarré fournissent

- un coaching et une assistance de premier niveau en PI ;
- une évaluation du degré de connaissance et de pratique de la PI ;
- un diagnostic de PI de premier niveau.

INFORMATION PI

Les droits de PI et en particulier les brevets, les marques, les





dessins et modèles sont des sources d'informations pour un créateur. Ces sources alimentent la démarche créative et aident aussi à se positionner sur le marché. C'est pourquoi les conseillers de Picarré assurent



- une sensibilisation à l'information PI, en particulier à celle contenue dans les brevets ;
- des recherches d'information brevet succinctes dans des bases de données d'accès public (espacenet, Google patent, etc);
- un support dans le cadre des appels à projets lancés par la Wallonie ou par les pôles de compétitivité

En effet, pour avoir un temps d'avance sur ses concurrents, le porteur de projet s'informe en analysant le marché, en collectant de l'information sur internet, dans des publications commerciales ou scientifiques, dans des rapports d'activité ou dans des catalogues. Dans le meilleur des cas il aura mis en place une veille. Mais il n'aura pas pour autant exploité l'information contenue dans les bases de données PI comme celles de brevets, voire de marques, de dessins et modèles au titre de sources d'informations validées et formatées.



Or les différents droits de PI, en particulier les brevets, contiennent des informations à caractère stratégique qui vont permettre à un porteur de projet ou à un entrepreneur de prendre des décisions.



Plus précisément, en recourant aux bases de données de brevets et aux outils de visualisation et d'analyse statistique de données, le porteur de projet ou l'entrepreneur aura à disposition des informations sur les tendances technologiques dans son secteur d'activités, sur la stratégie de protection de ses concurrents et notamment les pays où les inventions sont protégées. Il s'agit d'une photographie de l'activité brevet, ce qu'on peut résumer par « dis-moi ce que tu as breveté, je te dirai ce que tu comptes faire ».

Michel Caldana pour Wallonie Design

Dans le cadre du projet subventionné pipole, Picarré

- sensibilise à la PI et aide à formuler les besoins en PI
- dans toute la Wallonie avec la possibilité de rendez-vous délocalisés
- à destination des TPE, PME, porteurs de projet, chercheurs, opérateurs d'accompagnement et de promotion.